

La grande illusion

Pierre Drouilly

Université du Québec à Montréal

Objectif de l'enquête

Le but de l'enquête menée par le Bloc québécois et les Ipsos était d'explorer les dispositions de l'opinion publique canadienne et québécoise quant à la place du Québec au sein du Canada et ainsi que leurs attitudes face à la souveraineté du Québec, vingt ans après l'échec de l'entente du Lac Meech.

Méthodologie

Pour mener à bien cette enquête, nous avons tiré deux échantillons représentatifs, un pour le Québec et l'autre pour le reste du Canada. Exactement les mêmes questions ont été posées aux répondants du Québec et du reste du Canada. Les entrevues téléphoniques ont été réalisées entre le 18 mars et le 6 avril 2010, à partir de Montréal, par la société *repère communication recherche*. Les échantillons ont été pondérés par le sexe, l'âge, la langue maternelle, les provinces (dans le reste du Canada) et les sous-régions au Québec, de manière à les rendre parfaitement conformes à ces variables selon les données du Recensement de 2006 : au final, 1001 répondants du Québec ont complété le questionnaire, et 1007 dans le reste du Canada. Les pourcentages obtenus sont précis à 3 % près 19 fois sur vingt.

Contrairement à ce que l'on aurait pu s'attendre, dans la plupart des cas les réponses dans le reste du Canada ne diffèrent pas de manière statistiquement significative selon les régions (Maritimes, Ontario, Prairies et Colombie-britannique).

1) Les deux solitudes nationales

L'identité

Dans un premier temps nous avons demandé aux répondants quelle est leur identité spontanée : les réponses possibles étant Canadien, Canadien-anglais, Canadien-français, identité provinciale (Québécois au Québec ; Ontarien, Terre-Neuvien, Manitobain, etc. dans le reste du Canada), autre identité.

Au Québec, une majorité de 57 % des répondants se disent d'abord «Québécois», alors que dans le reste du Canada une majorité de 64 % des répondants se disent d'abord «Canadiens». Par ailleurs, au Québec 24 % des répondants se disent «Canadien», 14 % se disent «Canadien-français», seulement 3 % se disent «Canadien-anglais» et 2 % répondent «Autre» (Italien, Grec, Pakistanais, Chinois, etc.). Au Canada, 20 % des répondants se disent «Canadien-anglais», 9 % répondent une identité provinciale (Ontarien, Manitobain, etc.), seulement 3 % se disent «Canadien-français» et 4 % répondent «Autre» (diapositive 8).

On voit donc bien là l'expression des deux solitudes, québécoise au Québec et canadienne dans le reste du Canada. À cette constatation générale on peut ajouter quelques remarques additionnelles. D'abord, tant au Québec que dans le reste du Canada, le pourcentage de personnes qui répondent «Autre» est infime (respectivement 2 % et 4 %), ce qui montre que les citoyens issus de l'immigration ne se réfèrent que très peu à leur identité d'origine. Ensuite, dans les Maritimes 27 % des répondants donnent une identité provinciale (Terre-Neuvien, Néo-Écossais, etc.) alors qu'ils ne sont que 5 % en Ontario, 9 % dans les Prairies et 4 % en Colombie-britannique ; de plus, dans le reste du Canada, 39 % des francophones se disent d'abord «Canadien-français».

Au Québec enfin, environ les deux-tiers (67 %) des francophones se disent «Québécois», environ le sixième (14 %) se disent «Canadien-français» et environ le sixième (18 %) se disent «Canadien». Par contre, au Québec toujours, 46 % des anglophones et 47 % des allophones se disent d'abord «Canadien» et seulement 19 % et 21 % respectivement se disent «Québécois». Seulement 10 % des répondants allophones donnent «Autre» comme identité. Ces chiffres sont conformes aux enquêtes que nous avons menées depuis plusieurs années.

Perceptions du fédéralisme

Nous avons demandé aux répondants quel est *le gouvernement qui leur apparaît comme le plus important* : 58 % des répondants du Québec disent «le gouvernement du Québec», et 67 % des répondants dans le reste du Canada disent «le gouvernement du Canada» (diapositive 10).

Nous avons aussi demandé aux répondants si *le Québec reçoit pas assez, juste assez ou trop de la part du Canada* (cette question évoque la *rentabilité du fédéralisme*) : au Québec une majorité de 57 % estime que le Québec n'en reçoit «pas assez», alors que 35 % des répondants dans le reste du Canada estiment qu'il en reçoit «trop» (diapositive 12).

Nous avons enfin demandé aux répondants si *les Canadiens devraient accepter le fait qu'il existe deux nations et deux langues au Canada* (cette question évoque l'existence des *deux nations fondatrices*) : les répondants du Québec sont presque unanimes (90 %) à être «d'accord» avec cette affirmation, alors que 41 % des répondants dans le reste du Canada ne sont «pas d'accord» (diapositive 14).

Le français et la loi 101

Nous avons demandé aux répondants si *le français prend trop de place au Canada* : 94 % des répondants du Québec et 78 % des répondants dans le reste du Canada se déclarent «pas d'accord» avec cette affirmation (diapositive 16). Cela pourrait ressembler à une convergence entre les deux solitudes, mais nous pensons plutôt que dans le reste du Canada il s'agit plutôt d'une réponse de complaisance.

Car lorsque nous avons demandé aux répondants si *le gouvernement du Canada devrait respecter, sur le territoire du Québec, les dispositions de la loi 101 qui fait du français la seule langue officielle du Québec*, bien entendu au Québec 90 % des répondants se disent «d'accord», mais 74 % des répondants dans le reste du Canada se disent «pas d'accord» (diapositive 18). En somme, dans le reste du Canada on affirme à 78 % que le français ne prend pas trop de place au Canada, mais on affirme aussi à 74 % qu'il n'est pas question de donner au français plus de place ! Notons ici deux choses : au Québec le consensus déborde largement le cercle des souverainistes, même les plus modérés, ainsi que le cercle des francophones : 48 % des répondants anglophones se disent «d'accord» que le fédéral devrait respecter la loi 101 au Québec, ainsi que 63 % des répondants allophones.

La démocratie canadienne

Nous avons aussi testé les opinions sur la démocratie canadienne à propos d'un fait particulier, la présence du Bloc québécois à Ottawa, en demandant aux répondants s'ils sont d'accord que *les partis souverainistes ne devraient pas avoir le droit de se faire élire au Parlement canadien* : 71 % des répondants au Québec se disent «pas d'accord» avec cette affirmation, alors que 47 % des répondants dans le reste du Canada se disent «d'accord». Au Québec par contre, 64 % des anglophones et 62 % des allophones sont aussi «pas d'accord» avec cette proposition : dans ce cas-ci encore, les non-francophones du Québec répondent dans le même sens que les francophones.

Ces réponses ne montrent pas que l'interdiction du Bloc québécois soit à l'agenda politique du reste du Canada, mais simplement que près d'un Canadien sur deux

hors Québec se dit disposé à nier le droit démocratique d'être représenté au Parlement fédéral par un député souverainiste. Cette question de la présence d'un parti indépendantiste a tourmenté le monde politique britannique de 1874 à 1914, alors que les nationalistes irlandais, au cours de dix élections et pendant une quarantaine d'années, ont fait élire entre 60 et 86 députés, provoquant des gouvernements minoritaires à Londres : mais heureusement la Grande-Bretagne n'a pas succombé à la tentation d'interdire d'élection les candidats irlandais nationalistes. On ne peut que souhaiter au Canada de toujours suivre, en cette matière, l'exemple de sa mère-patrie.

Réforme du fédéralisme

Nous avons posé deux questions hypothétiques concernant une possible réforme du fédéralisme. Dans un premier temps, nous avons demandé aux répondants *s'il sera possible un jour de réformer le fédéralisme canadien de façon à satisfaire à la fois le Québec et le reste du Canada*. Les réponses à cette question sont claires : 78 % des répondants du Québec et 73 % des répondants dans le reste du Canada sont «d'accord» avec cette affirmation. Toutefois, avant de tirer quelque conclusion que ce soit de ces réponses à une question très abstraite, il faut regarder ce qu'il en est dans le concret.

Nous avons donc demandé aux répondants si *le Canada devrait amorcer une nouvelle ronde de négociations afin de trouver une entente constitutionnelle satisfaisant le Québec*. Et là les réponses divergent complètement : alors que 82 % des répondants du Québec se disent, en toute cohérence, «d'accord» avec cette proposition, 61 % des répondants dans le reste du Canada se disent «pas d'accord». En somme l'opinion publique dans le reste du Canada répond que le Québec peut s'entendre avec le Canada (réponse de complaisance), mais ne veut surtout pas rouvrir le dossier constitutionnel.

Ajoutons qu'au Québec 78 % des francophones, 80 % des anglophones et 79 % des allophones pensent qu'on pourrait s'entendre avec le Canada, et par ailleurs 84 % des francophones, 63 % des anglophones et 82 % des allophones souhaitent qu'on amorce une nouvelle ronde de négociations constitutionnelles. La cohérence est donc parfaite entre les réponses aux deux questions, mais aussi entre les différents groupes linguistiques : on peut ici vraiment parler de consensus de la nation politique québécoise et de toutes ses composantes.

Ajoutons que d'autres enquêtes faites par le passé nous ont aussi révélé qu'en général environ la moitié des souverainistes (ceux qui disent qu'ils voteraient OUI

à un éventuel référendum sur la souveraineté) sont aussi convaincus que le Québec peut s'entendre avec le reste du Canada.

2) Le partage des pouvoirs

Les cinq conditions de Meech

Dans un premier temps nous avons posé cinq questions qui reprennent les cinq conditions de Meech : reconnaissance de la nation («la société distincte» de Meech) (diapositive 28) ; droit de veto pour le Québec (diapositive 30) ; droit de retrait (diapositive 32) ; pleine juridiction sur l'immigration (diapositive 34) ; choix de trois juges à la Cour suprême (diapositive 36). Ces cinq conditions de l'entente du Lac Meech sont encore au cœur des répondants du Québec qui se disent «d'accord» à respectivement 73 %, 72 %, 70 %, 78 % et 83 %. Par contre, pour le reste du Canada ce sont cinq refus : respectivement 83 %, 82 %, 81 %, 77 % et 73 % des répondants du reste du Canada se disent «pas d'accord» avec les conditions de Meech. Au Québec, le taux d'approbation des cinq conditions de Meech n'est pas le fait uniquement des francophones : comme l'indique le tableau 1, une partie substantielle (quand ce n'est pas une majorité) des répondants anglophones ou allophones appuie des conditions.

Tableau 1

Appuis aux conditions de Meech, par groupes linguistiques au Québec

	Francophones	Anglophones	Allophones
Reconnaissance de la nation	81 %	35 %	43 %
Droit de veto	78 %	43 %	52 %
Droit de retrait	76 %	40 %	53 %
Pleine juridiction sur l'immigration	83 %	50 %	59 %
Choix de 3 juges à la Cour suprême	86 %	58 %	82 %

Encore ici, c'est la nation politique québécoise qui exprime ses consensus par ses trois composantes linguistiques, même si les consensus sont moins forts chez les allophones et surtout chez les anglophones.

Le partage des pouvoirs

Nous avons ensuite posé six questions, plus d'actualité, sur le partage des pouvoirs entre Québec et Ottawa : *le Canada devrait s'engager à remettre au Québec une portion plus large des revenus fiscaux* (diapositive 38), qui réfère au déséquilibre fiscal ; *le gouvernement québécois devrait disposer de plus de pouvoirs pour protéger la langue et la culture françaises* (diapositive 40), qui réfère à l'identité française du Québec ; *le Québec devrait avoir le plein contrôle de la culture et des communications sur son territoire* (diapositive 42), qui réfère à la culture et à ses supports (communications) ; *le Québec devrait avoir le droit de s'exprimer de façon autonome sur le plan international en signant ses propres traités dans ses champs de compétence* (diapositive 44), qui réfère à la doctrine Gérin-Lajoie ; *le Canada devrait s'engager à donner plus de pouvoirs au gouvernement du Québec sur son territoire* (diapositive 46), qui réfère à une forme de dévolution en faveur de la nation québécoise ; *il faut négocier un nouveau partage des pouvoirs et des ressources entre Québec et Ottawa afin de reconnaître au Québec un statut particulier* (diapositive 48), qui réfère au «statut particulier» pour le Québec.

Au Québec, mêmes types de réponses que pour les conditions de Meech, puisque les répondants du Québec sont «d'accord» à 76 %, 82 %, 84 %, 70 %, 81 % et 73 % respectivement pour ces six enjeux. Au Canada, même opposition, puisque les répondants du reste du Canada ne sont «pas d'accord» à 87 %, 69 %, 56 %, 79 %, 84 % et 71 % respectivement.

Notre sondage nous montre clairement qu'il n'existe plus pour le Québec d'espace de négociation pour une réforme du fédéralisme canadien dans l'opinion publique du reste du Canada, malgré les larges consensus dans l'opinion publique québécoise. Et cela même si ces consensus débordent largement du cercle des souverainistes, des nationalistes et des francophones, comme le montre le tableau 2.

Tableau 2

**Appuis à un nouveau partage de pouvoirs,
par groupes linguistiques au Québec**

	Francophones	Anglophones	Allophones
Plus de revenus fiscaux	81 %	42 %	62 %
Plus de pouvoirs pour protéger la langue française	89 %	45 %	66 %
Plein contrôle sur la culture et les communications	89 %	55 %	71 %
Signer des traités internationaux	78 %	32 %	46 %
Plus de pouvoirs au Québec	89 %	43 %	57 %
Statut particulier	78 %	42 %	56 %

Comme pour les cinq conditions de Meech, ces consensus obtiennent une bonne majorité auprès des répondants allophones (sauf pour le droit de signer des traités internationaux), et de larges minorités (supérieures à 40 %, sauf encore ici pour le droit de signer des traités internationaux).

Pour conclure sur la question de la réforme du fédéralisme et un nouveau partage des pouvoirs, nous avons demandé aux répondants *s'il faut réaliser une centralisation des pouvoirs à Ottawa afin de mettre un terme aux revendications du Québec*. De manière consistante, les répondants du Québec se disent «pas d'accord» à 71 % avec cette ligne dure (diapositive 50) ; tandis que les répondants dans le reste du Canada se disent «d'accord» en majorité (56 %).

3) La souveraineté du Québec

La souveraineté du Québec

Bien entendu, nous n'avons pas demandé aux répondants s'ils sont en faveur ou contre la souveraineté du Québec : au Québec la réponse est connue par d'autres sondages, et dans le reste du Canada la réponse est assez prévisible...

Nous avons plutôt demandé aux répondants de s'exprimer sur quatre questions concernant l'accèsion du Québec à la souveraineté, quatre questions que nous

utilisons depuis maintenant quinze ans : ces questions, formulées par Jean Noiseux, président de *Sondagem*, ont été combinées ensemble pour la première fois par Jean-Herman Guay à l'occasion d'une présentation d'un sondage auprès des *Partenaires pour la souveraineté* au printemps 1995. Ces quatre estimateurs permettent, au Québec, de segmenter l'électorat du groupe le plus souverainiste au groupe le plus fédéraliste, en passant par les différentes nuances des groupes centristes, qui ne sont ni complètement souverainistes ni complètement fédéralistes. Ces quatre questions portent sur divers aspects généraux de la souveraineté.

La première question est celle que nous avons présentée dans la première partie, et s'énonce comme suit : *il sera possible un jour de réformer le fédéralisme canadien de façon à satisfaire à la fois le Québec et le reste du Canada*. La seconde question a une connotation juridique, et s'énonce comme suit : *le Québec a le droit de se séparer du Canada*. La troisième question a une connotation économique, et s'énonce comme suit : *le Québec a les ressources humaines, les ressources naturelles et le capital financier pour devenir un pays indépendant*. La quatrième question enfin a une connotation conjoncturelle et s'énonce comme suit : *le projet de souveraineté politique mis de l'avant par les souverainistes du Québec est réalisable*. Pour chaque énoncé les répondants devaient se dire «d'accord» ou «pas d'accord».

Sur le droit du Québec de se séparer, 62 % des répondants au Québec se disent «d'accord», alors que 70 % des répondants dans le reste du Canada se disent «pas d'accord» (diapositive 54). Sur la viabilité d'un Québec souverain, 55 % des répondants au Québec se disent «d'accord», alors que 77 % dans le reste du Canada se disent «pas d'accord» (diapositive 56). Sur la faisabilité de la souveraineté du Québec, 45 % des répondants au Québec se disent «d'accord», mais dans le reste du Canada 81 % des répondants se disent «pas d'accord» (diapositive 58).

Dans le reste du Canada, les réponses sont conformes au refus de négocier avec le Québec : 70 % des répondants pensent que le Québec n'a pas le droit de se séparer, 77 % pensent qu'un Québec souverain ne serait pas viable, et 81 % pensent que de toutes façons la souveraineté du Québec n'est pas réalisable. On notera que les 70 % de répondants dans le reste du Canada qui estiment que le Québec n'a pas le droit de se séparer, nient par le fait même le droit à l'autodétermination du Québec, droit qui est reconnu par toutes les instances internationales.

Au Québec les réponses sont plus mitigées. Sur le droit du Québec de se séparer, la détermination des répondants du Québec demeure entière : 62 % d'entre eux se disent «d'accord», ce qui est largement supérieur au pourcentage de souverainistes dans les sondages, qui oscille actuellement autour de 45 %. Par contre, sur la viabilité d'un Québec souverain, 55 % des répondants y croient (encore là bien davantage que le pourcentage de souverainistes déclarés), tout comme Jean Charest dans une déclaration récente à Paris. Et sur la faisabilité de la souveraineté, seulement 45 % des répondants au Québec y croient (soit environ le pourcentage de souverainistes selon les sondages). Depuis quinze ans que nous utilisons ces questions, nous avons appris que les deux dernières questions varient beaucoup en fonction de la conjoncture économique et politique : actuellement, au sortir d'une récession économique, bien des Québécois sont plus inquiets, et par ailleurs nous ne sommes pas dans un contexte politique référendaire (il faut d'abord que le Parti québécois prenne le pouvoir, et ensuite qu'il tienne un référendum gagnant), et la faisabilité de la souveraineté apparaît donc plus problématique à bien des Québécois.

La «loi sur la clarté»

Nous avons ensuite testé deux affirmations qui réfèrent à la «loi sur la clarté» votée par le Parlement canadien. Nous avons demandé dans un premier temps aux répondants *qui, du Québec ou du Canada, devrait avoir le droit de fixer la majorité requise dans un référendum sur la souveraineté*, et dans un second temps *qui, du Québec ou du Canada, devrait avoir le droit de formuler la question référendaire*.

Une fois de plus le Québec et le reste du Canada s'opposent comme le jour et la nuit : à la première question 65 % des répondants au Québec répondent «le Québec» et 89 % des répondants dans le reste du Canada répondent «le Canada» (diapositive 60) ; et à la seconde question 72 % des répondants du Québec répondent «le Québec» et 87 % des répondants dans le reste du Canada répondent «le Canada» (diapositive 62). On peut donc conclure que les répondants du reste du Canada ont intériorisé la loi sur la clarté, et l'approuvent donc presque unanimement.

On remarquera encore ici, que les réponses positives au Québec débordent largement le cercle des souverainistes ou celui des francophones : 27 % des répondants anglophones et 32 % des répondants allophones répondent «le Québec» à la première question ; 36 % des répondants anglophones et 50 % des répondants allophones répondent aussi «le Québec» à la seconde question ; les francophones étant respectivement 74 % et 79 % à répondre dans le même sens.

On notera aussi que les réponses dans le reste du Canada sur ces deux questions (qui devrait fixer la majorité requise et qui devrait formuler la question référendaire) constituent une négation de la loi québécoise sur les référendums, laquelle a fait ses preuves au cours de trois référendums (1980, 1992 et 1995). Cette loi, inspirée de la loi britannique sur les référendums utilisée à l'occasion de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne, a pourtant déjà été reconnue par le Canada lors du référendum de 1992 sur les ententes de Charlottetown, référendum pan-canadien, mais qui au Québec a été régi par la loi québécoise sur les référendums avec l'accord du reste du Canada.

L'avis de la Cour suprême du Canada

Pour finir, nous avons testé les deux éléments de l'avis de la Cour suprême du Canada, en demandant aux répondants est-ce qu'*une majorité de 50 % des voix plus une est suffisante pour que le Québec devienne souverain*, et est-ce que *le Canada doit refuser toute négociation sur la souveraineté du Québec*.

Parmi les répondants au Québec, 53 % sont «d'accord» que 50 % plus une voix est suffisant, et 75 % des répondants dans le reste du Canada sont «pas d'accord» (diapositive 64). Par ailleurs, parmi les répondants au Québec, 73 % sont «pas d'accord» que le Canada refuse toute négociation, mais aussi 55 % des répondants dans le reste du Canada répondent de la même façon.

Ici nous avons double inversion des réponses par rapport à l'avis de la Cour suprême du Canada, qui, après avoir reconnu que le Québec avait le droit de se séparer, a établi en substance que si les Québécois répondent OUI avec une majorité claire sur une question claire, le gouvernement fédéral a l'obligation de négocier (évidemment la Cour suprême n'a pas précisé ce qu'elle entendait par «majorité» claire et par «question claire»).

Les répondants du Québec sont davantage divisés sur la question de la majorité (53 % vs. 47 %), mais sont d'avis que le Canada doit négocier (73 % vs. 27 %). Au contraire, les répondants dans le reste du Canada sont clairement favorables à une majorité qualifiée dans un référendum sur la souveraineté (75 % vs. 25 %), alors qu'ils sont plus divisés sur l'obligation de négocier (55 % vs. 45 %), bien qu'une majorité d'entre eux pense quand même, de façon pragmatique, qu'il faudra négocier.

Signalons encore ici, que sur la question de la majorité requise, parmi les répondants du Québec, 59 % des francophones, 31 % des anglophones et 35 % des allophones sont «d'accord» que 50 % des voix plus une est suffisant. Et sur la question du refus de négocier de la part du Canada, 76 % des francophones,

61 % des anglophones et 67 % des allophones sont «pas d'accord» que le Canada refuse de négocier, et on retrouve donc, sur cette question, un large consensus de la nation politique québécoise.

4) Conclusions

Après avoir examiné dans le détail les résultats de ce sondage, trois conclusions majeures peuvent être tirées.

Les consensus de la nation politique québécoise

Dans un premier temps, le sondage confirme l'existence de deux identités (québécoise et canadienne) et de deux nations au sein du Canada : sur chaque question posée, la divergence entre le Québec et le reste du Canada est toujours forte. Nous n'avons posé seulement des questions concernant le statut du Québec au sein du Canada ou la souveraineté du Québec, mais si nous avions posé des questions sur d'autres aspects de la vie sociale, le portrait serait semblable, comme l'ont montré d'autres enquêtes faites dans le passé. Il existe bien au Canada deux solitudes qui s'ignorent et qui voient l'avenir de façon différente.

Concernant plus spécifiquement la question de l'avenir constitutionnel du Canada et du partage des pouvoirs au sein de la fédération, il se dégage du sondage un large consensus politique au Québec : que se soit la reconnaissance de la nation québécoise, les conditions de l'entente du Lac Meech, le déséquilibre fiscal, les pouvoirs en matière de langue, de culture ou de communication, le statut particulier pour le Québec ou l'extension internationale des champs de compétence provinciale, entre 70 % et 84 % des répondants du Québec dans notre sondage se disent favorables à plus de pouvoirs pour le Québec. De tels consensus dépassent largement le cercle des souverainistes, même les plus modérés, ainsi que le cercle des francophones du Québec : c'est la nation politique québécoise qui s'exprime.

Parmi les onze pouvoirs que nous avons présenté aux répondants (tableau 1 et 2), entre 76 % et 89 % des répondants francophones sont «d'accord», pour une moyenne de 83 % ; entre 43 % et 82 % des répondants allophones sont aussi «d'accord» (avec une majorité de plus de 50 % neuf fois sur onze), pour une moyenne de 59 % ; et entre 32 % et 58 % des répondants anglophones le sont aussi (majoritairement trois fois sur onze), pour une moyenne de 44 %, ce qui est considérable connaissant leur forte opposition à la souveraineté du Québec. Cela prouve qu'il existe bien une nation politique québécoise (qui s'est exprimée ici), au-delà des divisions concernant la souveraineté du Québec.

Au-delà des orientations partisans souverainistes ou fédéralistes, des consensus se dégagent au Québec : droit à l'autodétermination, viabilité d'un Québec souverain, refus de la loi sur la clarté (majorité requise et rédaction de la question référendaire), nécessité pour le Canada de négocier à la suite d'un référendum gagnant, sur tous ces points des majorités, qui vont de 53 % à 73 % pour une moyenne de 63 %, se dégagent dans la direction pro-Québec. C'est bien cela la nation politique : on peut diverger sur les objectifs à atteindre, mais converger sur l'idée que c'est la nation (ici la nation québécoise) qui démocratiquement sera l'ultime arbitre des choix collectifs.

La fermeture complète du reste du Canada

Nous ne nous attendions évidemment pas à obtenir une large sympathie envers les revendications du Québec de la part des répondants du reste du Canada... mais nous avons quand même été surpris de la dureté de la fermeture vis-à-vis le Québec dans l'opinion publique du reste du Canada.

Pour les onze pouvoirs évoqués précédemment, le refus de toute concession dans l'opinion publique du le reste du Canada, va de 56 % à 87 % (pour une moyenne de 77 %). Par ailleurs, cette opinion publique dans le reste du Canada pense que le Québec n'a pas le droit de se séparer (70 %), que le Québec souverain ne serait pas viable (77 %), que le projet des souverainistes n'est pas réalisable (81 %), qu'une majorité de 50 % plus une voix dans un référendum gagnant ne serait pas suffisante (75 %), enfin qu'Ottawa devrait fixer la majorité requise (89 %) et formuler la question référendaire (87 %). La fermeture est donc totale dans le reste du Canada, et l'espace de négociation pour discuter de la place du Québec au sein du Canada est nul : on voit mal comment des politiciens canadiens pourraient s'engager dans une ronde de négociations constitutionnelles avec une opinion publique canadienne aussi braquée. La réforme du fédéralisme n'est plus dans l'agenda du reste du Canada. Pour le dire de façon concise, la réponse du Canada aux demandes du Québec, c'est «no, non, niet, nein, etc...». Qu'est-ce que les Québécois peuvent espérer du Canada dans un proche avenir ? «nothing, rien, nitchevo, nada, etc...».

La seule lueur d'espoir dans notre sondage, c'est qu'en cas de OUI dans un référendum, une légère majorité de répondants dans le reste du Canada (55 %) estime que le Canada devra négocier. Cela signifie que si les Québécois optaient clairement pour leur avenir, le Canada se comporterait de façon pragmatique, et serait bien obligé de négocier.

La grande illusion

Mais pour cela il faut que les Québécois sortent de leur grande illusion. On a toujours pensé qu'il existait trois options différentes quand à l'avenir du Québec : le *statu quo* (qu'une forte majorité de Québécois rejettent, comme le montrent une multiplicité d'enquêtes faites depuis de nombreuses années), la souveraineté du Québec (sur laquelle les Québécois sont encore divisés à part égales (comme nous l'a montré le référendum de 1995), et une troisième voie, soit une hypothétique réforme du fédéralisme (qui est le souhait caché que partagent beaucoup de Québécois).

Dans notre sondage, 78 % des répondants du Québec pensent *qu'il sera possible un jour de réformer le fédéralisme canadien de façon à satisfaire à la fois le Québec et le reste du Canada* et 82 % estiment que *le Canada devrait amorcer une nouvelle ronde de négociations afin de trouver une entente constitutionnelle satisfaisant le Québec*. Par ailleurs, ils partagent des consensus forts pour vouloir plus de pouvoirs pour le Québec dans divers domaines.

Ce que notre sondage montre clairement, c'est que ces deux souhaits largement partagés par les Québécois, ne sont qu'une pure illusion : en effet, il n'existe aucune ouverture dans l'opinion publique du reste du Canada pour rouvrir le dossier constitutionnel. Et ce refus fait l'objet d'un aussi grand consensus dans le reste du Canada, que le souhait des Québécois de négocier une réforme du fédéralisme ne le fait au Québec.

La seule conclusion raisonnable que l'on peut tirer de notre sondage, est qu'il ne reste aujourd'hui que deux options possibles concernant l'avenir du Québec : soit le *statu quo* (ce qui implique à terme que le Québec devienne une province comme les autres), soit la souveraineté (et que le Québec devienne un pays).

Dans le contexte politique actuel et l'état de l'opinion publique au Canada, la troisième voie n'est plus qu'un mirage, et y croire n'est qu'une grande illusion.